

AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-02G-DE
Reçu le 10/04/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

II - BUDGET COMMUNAL

g) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Séance Publique Ordinaire du 4 AVRIL 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE à M. le Maire, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MAILLE à M. Stefan VOISIN, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 mars 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-02G-DE
Reçu le 10/04/2019VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019II - BUDGET COMMUNALg) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

M. Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Il donne lecture **des propositions** de subventions aux différentes associations au titre de l'année 2019, après vérification des comptes de celles-ci.A) ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

1° - ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
1 – A.S.B. Section Volley	1 000 €
2 – LA BOULE FERREE	1 000 €
3 – TUNA FISHING CLUB / P.P.A.L.	4 500 €
4 – UNION PLAISANCIERS BERLUGANS	1 600 €
5 – ANAO, L'AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €
6 – YACHT CLUB	12 000 €
7 – LA PETANQUE BERLUGANE	1 000 €
8 – CLUB NAUTIQUE DE BEAULIEU	850 €
9 – KARATE SHOTOKAN	2 000 €
10 – BASKET AZUR CLUB DOLPHINS	22 500 €
11 – JUDO CLUB DE BEAULIEU	1 500 €
12 – TAEKWONDO BEAULIEU AVENIR	2 000 €
13 – TENNIS CLUB DE BEAULIEU	20 000 €
14 – COUNTRY	500 €
15 - BEAULIEU ENDURANCE COACHING	2 500 €
16 – ASS. SOUTIEN KEN VUAGNOUX SNOWBOARD	1 500 €
17 – YOLE BERLUGANE	1 000 €
18- CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D'AZUR (tennis de table)	1 000 €
19 – VSJB FOOTBALL CLUB	15 000 €
20 - VSJB ATHLETIC CLUB	10 000 €

2° - ASSOCIATIONS MILITAIRES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
21 – SOUVENIR FRANCAIS	1 550 €
22 – AMICALE DES SOUS OFFICIERS DE LA B.A. 943	200 €
23 – MEDAILLES MILITAIRES	550 €
24 – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €
25 – SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	500 €
26 – A.N.A.C.R.	500 €

**3° - ASSOCIATIONS CULTURELLES**

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
27 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000 €
28 - BEAULIEU HISTORIQUE	600 €
29 – POINT A LA LIGNE	550 €
30 – ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	50 000 €
31 – ANIMATEURS BERLUGANS	1 600 €
32 – BRIDGE CLUB LA ROTONDE	300 €
33 – LO PEOHL	12 000 €
34 – ASSOCIATION THEATRE A BEAULIEU	500 €

4° - ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL ET/OU EDUCATIF

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
35 – ESPACE MONDE	1 100 €
36 – ASSOCIATION OCCE Coopérative école mixte	500 €
37 – CLUB DE L'OLIVAIE	2 000 €
38 – CROIX ROUGE FRANCAISE	2 500 €
39 – RESTO DU CŒUR	500 €
40–SCOUTS DE FRANCE–GROUPE MONT- ALBAN	400 €
41 – UPE SOPHROLOGIE	500 €
42 – SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)	1 000 €
43 – EHPAD ASS. RESIDENTS ET AMIS	1 500 €

5° – ASSOCIATIONS A BUT SANTE

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
44 – LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
45 – PARALYSES DE FRANCE	200 €

B) ASSOCIATIONS PARA-MUNICIPALES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
46 – C.D.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	5 000 €

Elles seront prélevées à l'article 6574.

AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-02G-DE
Reçu le 10/04/2019



Les membres du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'Administration ou Présidents d'Association, ne prennent pas part au vote concernant la subvention attribuée à leur association, à savoir :

R.ROUX, S. EMSELLEM, J. HENON-DECOUARD, B.MACCARIO, G. PUJALTE, M. CECCONI, A. RIOLI, E. BOICHOT, P. RASTOLDO, S.REID, C. LEBRUN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Adopte les subventions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.